

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 JUILLET 2026

Sous forme de visio-conférence // Présidence : Françoise Rubellin

Membres présents titulaires ou suppléants

- Anne Gérard, directrice DRAC Pays de la Loire
- Philippe Legrand, conseiller municipal, Ville de Nantes
- Maud Lénée-Corrèze, conseillère municipale déléguée aux musées, à la lecture publique et à l'éducation artistique et culturelle, conseillère métropolitaine, Ville de Rennes
- Yves Coativy, adjoint au patrimoine, à la politique muséale, aux associations patriotiques et mémorielles et à la langue et culture bretonne, Ville de Brest
- Chloé Langeard, directrice du service UA Culture, Angers Université
- Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, professeure de littérature française, Nantes Université
- Pierre-Henry Frangne, professeur des universités, philosophie de l'art et esthétique Université Rennes 2, *a le pouvoir de Baptiste Brun*
- Anne-Laure Guenoux, représentante des personnels permanents
- Céline Roux, représentante des personnels pédagogiques danse
- Jeremy Chmielarz, représentant des personnels pédagogiques musique
- Alison Gautier, Lou Casamayou (suppléante), représentantes étudiants danse

Membres titulaires excusés

- Quentin Jagorel, directeur DRAC Bretagne
- Hélène Fribourg, DRAC adjointe Bretagne
- Stéphanie Carnet, conseillère pour la danse, la musique et l'économie du spectacle vivant, DRAC Bretagne
- Chantal Remoué, conseillère enseignement supérieur, insertion professionnelle et emploi, DRAC Pays de la Loire,
- Rozenn Andro, adjointe déléguée à la culture, Ville de Rennes
- Nicolas Dufetel, adjoint à la culture et au patrimoine, Ville d'Angers
- Aurélien Boulé-Fournier, conseiller municipal, Ville de Nantes
- Baptiste Brun, vice-président culture et documentation, Université Rennes 2, *pouvoir donné à Pierre-Henry Frangne*
- Nolûen Le Buhé, représentante des personnels pédagogiques musique
- Basil Brasse, représentant étudiants musique

Et en présence de

- Marc Clérivet, directeur du département musique
- Maurice Courchay, directeur du département danse
- Taofik Ligali, responsable administratif et financier
- Caroline Stupienko, assistante de direction et coordinatrice ERASMUS+
- Pierre-François Le Gal, conseiller aux décideurs locaux, SGC de Rennes

Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance à 14h05. Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux administrateurs et rappelle les modalités de fonctionnement du conseil d'administration : dématérialisation des documents, questions diverses en début de séance, règles de vote. Aucune question diverse n'est soulevée avant l'ouverture de l'ordre du jour.

COMPTE RENDU ET DÉLIBÉRATIONS TECHNIQUES SOUMISES À VOTE DES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS

I – Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 29 avril 2026

Le compte rendu du précédent conseil d'administration est soumis au vote.
Aucune observation ni demande de modification n'étant formulée, il est adopté.

Adoption à l'unanimité

II – Délibérations relatives aux ressources humaines

Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 1re classe

La Présidente rappelle que cette suppression s'inscrit dans le cadre du redimensionnement de l'établissement consécutif à l'évolution de l'offre de formation. Le passage à un recrutement au diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM) tous les trois ans entraîne une diminution des besoins administratifs.

Il est précisé que cette décision concerne le poste et non la personne qui l'occupe. L'agent est placé en surnombre et continuera à être rémunéré jusqu'à son reclassement. Un appel est lancé aux membres du conseil d'administration afin de signaler toute opportunité d'emploi en Bretagne.

La représentante des personnels permanents rappelle la qualité du travail de l'agent concerné et souligne les conséquences humaines de cette décision tout en reconnaissant la nécessité du redimensionnement engagé.

2 abstentions, aucun vote contre. Délibération adoptée

Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

Cette délibération, conséquence réglementaire de la suppression du poste, consiste à mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs.

2 abstentions, aucun vote contre. Délibération adoptée.

Approbation du nouvel organigramme

Le nouvel organigramme est présenté. Il résulte d'un travail conduit durant près d'une année avec l'ancienne directrice, les directeurs des départements musique et danse ainsi que le responsable administratif et financier.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- création d'un « pôle ressources », en remplacement des « affaires générales » ;
- positionnement au même niveau hiérarchique des trois responsables assurant la direction collégiale (responsable administratif et financier, directeur du département musique et directeur du département danse) ;
- clarification du rattachement hiérarchique de chaque agent ;
- identification des emplois non permanents au sein de l'organigramme.

Aucune observation n'est formulée.

Adoption à l'unanimité



Création d'un emploi non permanent d'agent d'accueil sur le site de Nantes

Le conseil d'administration est invité à renouveler l'autorisation annuelle permettant le recrutement d'un agent d'accueil non permanent afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité, notamment en soirée.

Adoption à l'unanimité

II – Délibération relative au budget et au fonctionnement

Admission en non-valeur

L'inspecteur divisionnaire des finances publiques de Rennes rappelle que l'admission en non-valeur permet de constater l'impossibilité de recouvrer certaines créances après épuisement des procédures de recouvrement par le comptable public, sans pour autant éteindre juridiquement la dette.

Les créances concernées sont les suivantes :

- Région Bretagne : 0,01 € (créance minimale) ;
- La Luciole : 1,00 € (créance minimale) ;
- École de musique des Marais : 4 087,17 € (créance devenue irrécouvrable à la suite de la liquidation de l'établissement).

Les échanges soulignent les conséquences financières que peuvent avoir les fermetures d'établissements d'enseignement artistique sur le Pont Supérieur.

Adoption à l'unanimité

III – Informations diverses

La Présidente informe le conseil d'administration de l'avancement du recrutement de la future direction de l'établissement.

Cinq candidats ont été présélectionnés et seront auditionnés à Rennes le 11 septembre 2026.

La prise de fonction est envisagée à l'automne, suivant les délais de préavis.

La note d'orientation destinée aux candidats, relue successivement par les services de l'État, les collectivités partenaires et les Villes concernées, est validée. La Présidente va la transmettre aux candidats.

Il est rappelé que le futur directeur ou la future directrice devra s'inscrire dans la continuité du projet adopté par les partenaires et accompagner sa mise en œuvre, sans remise en cause des équilibres définis.

Le prochain conseil d'administration est fixé au 23 septembre 2026 afin d'entériner la nomination du futur directeur ou de la future directrice.

La Présidente remercie l'ensemble des participants et lève la séance.

Clôture de la séance à 14h35

